

Votants pour : 29

Votants contre : 0

Abstentions : 0



BERNAY
L A V I L L E

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 mai 2026

Délibération n° 44-2026

Rapporteur : Laurence BEATRIX

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-six mai, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Patrick NOSENT, Camille DAEL, François VANFLETEREN, Dominique OURSEL, Pascal SEJOURNE, Frédérique PARIS, Pascal CORDIER, Laurence BEATRIX, Marc VAMPA, Sabrina BECHET, Jérôme VARANGLE, Laure BONMARTEL, Mickael PEREIRA, Delphine SHIPLEY, Thierry JOSSE, Najate JANVIER, Pierre BIBET, Valérie DAUDET, Louis DELMONTE, Simon JARAIE, Pascal DIDTSCH, Albane GUILLERM, Francis VIEZ, Christiane AMESLAND, Charles SANNAT

Pouvoirs : Louis CHOAIN à Marie-Lyne VAGNER, Sara FERAUD à Laure BONMARTEL, Nathalie SAMSON à Pascal DIDTSCH

Date de la convocation : 21 mai 2026

Secrétaire de séance : Mickael PEREIRA

Objet :

MODIFICATION DES TARIFS DU MUSEE DES BEAUX-ARTS DE BERNAY ET DE SA BOUTIQUE

Exposé des motifs :

Bénéficiant de l'appellation *Musée de France* depuis 2002, le musée des Beaux-Arts de Bernay s'inscrit de ce fait dans une dynamique de réseaux impliquant quelques gratuités. Par la présente délibération, il est proposé de confirmer les gratuités suivantes :

- **Les détenteurs de la carte ICOM (Conseil International des Musées),**
- **Les détenteurs de la carte de guide-conférenciers.**

Également engagé au sein du réseau des Musées de Normandie, il est proposé de confirmer la gratuité pour **les détenteurs de la carte du réseau.**

Les gratuités sont reportées en annexe 1, ci-jointe.

Par ailleurs, dans une dynamique de développement des activités proposées par le musée, et dans le cadre de la valorisation de l'exposition « Vivante, gaie, piquante – M.T. Lanoa », le musée propose cet été un atelier de peinture sur céramique. Cet atelier nécessitant le recours à du matériel et à une intervenante spécialisée, il est proposé de créer un tarif adapté. Le tarif proposé est de **10€** par personne.

Enfin, toujours dans une perspective de valorisation de l'exposition temporaire 2026 consacrée à Marie-Thérèse LANOA, il est proposé – en partenariat avec le Département de l'Eure – d'ajouter à la vente en boutique du musée, le hors-série de *Beaux-Arts magazine* intitulé « L'Eure impressionniste. De Monet à Pissarro » et dans lequel figure un article consacré à l'artiste Marie-Thérèse LANOA. En cohérence avec la convention signée avec le Département de l'Eure, le tarif de mise en vente est de : **14€**.

Il est demandé au conseil municipal de valider les tarifs suivants :

- La gratuité des détenteurs de cartes ICOM, guides-conférenciers et réseaux des musées de Normandie ;
- La création d'un tarif adapté à l'atelier de céramique ;
- Le tarif de mise en vente du magazine.

Délibération :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2312-1 ;
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu la délibération n°50-2023 en date du 20 juin 2023 portant nouvelle politique tarifaire des services culturels ;
Vu la délibération n°13-2025 en date du 6 mars 2025 portant modification de la grille tarifaire de la politique culturelle ;
Vu la convention entre la Ville de Bernay et le Département de l'Eure ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

D'APPROUVER la gratuité des détenteurs de cartes ICOM, guides-conférenciers et réseaux des musées de Normandie ;

D'APPROUVER la création d'un tarif adapté à l'atelier de céramique ;

D'APPROUVER le tarif de mise en vente du numéro hors-série du magazine *Beaux-Arts* intitulé « L'Eure impressionniste ».

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 29/05/2026,
par PEREIRA Mickaël, 1er Adjoint



signé électroniquement le 29/05/2026,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

